

Arras, le 12 mars 2019

Intervention de police pour libérer des terrains appartenant à ENEDIS et à la communauté d'agglomération de Grand Calais Terres et Mer :

Ce matin, les services de police et de gendarmerie sont intervenus dans le secteur du chemin du pont de Trouille et de la rue des Verrotières à Calais pour mettre en œuvre l'ordonnance du 22 février 2019 du tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer qui demande de libérer les terrains, propriétés de la société ENEDIS et de la communauté d'agglomération de Grand Calais Terres et Mer.

Depuis plusieurs semaines, les occupations illicites de plus en plus fréquentes de ces terrains occasionnaient des problèmes d'ordre public, de salubrité et de tranquillité publiques. La proximité de plusieurs entreprises provoquait en outre des troubles de plus en plus évidents pour l'activité économique des sociétés présentes dans cette zone.

Enfin, la présence d'un transformateur haute tension et la proximité d'une route départementale représentaient des risques pour les occupants des lieux, sans parler des conditions de vie difficiles.

Des propositions de mise à l'abri ont été faites systématiquement aux migrants présents sur les lieux par les maraudeurs des services de l'État, et 46 personnes ont accepté de rejoindre les centres d'accueil et d'hébergement du département.

A cet égard, le préfet du Pas-de-Calais rappelle que tous les jours de la semaine des départs en bus à partir de Calais vers les centres d'hébergement sont organisés. Depuis l'ouverture de ces centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) en août 2017, 1866 migrants de Calais ont rejoint ces structures où ils ont été mis à l'abri et pris en charge dans des conditions dignes.